



**Union Grand Sud des Communes Forestières**  
6 rue du Barry 31210 MONTREJEAU  
Tel : 05 61 88 38 34 – 06 60 37 29 82  
Courriel : [grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org)

Cans et Cévennes, le 22/11/2017

Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les Présidents, cher(e)s collègues,

L'Association des communes forestières de Lozère est heureuse de vous inviter pour une journée de présentation des **responsabilités et du rôle des communes dans le domaine de la prévention des incendies et des obligations légales de débroussaillage**, qui aura lieu :

le **12 DECEMBRE 2017**, à partir de 9h00,

à Florac,  
dans les locaux du SDIS 48  
GRIMP – Quartier de l'Oultré, 48400 Florac

Les niveaux d'obligation, le rôle des maires et des différents acteurs dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de suivi seront évoqués au cours de cette journée. Le déroulement détaillé est le suivant :

- 9h00 : Accueil,
- 9h15 : **Enjeux de la prévention des incendies** : bilans des dernières années, revue des moyens de prévention, présentation d'un retour d'expérience,
- 10h00- 10h30 : **Les obligations réglementaires de débroussaillage**
- 10h40- 12h30 : **Actions et responsabilités des maires** – Quelle démarche communale pour application des OLD des propriétaires ? Préparation, mise en œuvre, contrôles et mesures coercitives
- 13 h Déjeuner,
- Echanges et présentation de la visite de terrain,
- Visite de terrain de 14h00 à 17h30.

Cette journée est organisée avec le soutien de la commune de Florac, de la DDT, de l'ONF, du SDIS et de la Charte Forestière de Territoire Gorges, Causses et Cévennes.

La réunion est ouverte aux élus de communes forestières et aux responsables et agents de collectivités en charge des risques et de la sécurité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence, **avant le 2 décembre 2017**, par mail à : [grandsud@communesforestieres.org](mailto:grandsud@communesforestieres.org).

Dans l'attente de cette journée, je vous assure, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Association des Communes forestières  
de Lozère,



Henri COUDERC

*Formation mise en œuvre par l'Union Grand Sud des Communes forestières avec l'appui du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit), du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Région Occitanie.*

*Le réseau de formation des communes forestières est coordonné par l'IFFC, Institut de formation de la forêt communale.*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION